

JOURNAL

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HATAI, LAVITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

PARIS. — Abonnements : Trimestre, 4 fr. — Six mois, 7 fr. — Un an, 12 fr. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 3 fr. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Harmonie ministérielle

Une situation fautive ne saurait jamais être agréable ; mais il semble qu'elle doive être intolérable pour un homme intelligent et soucieux de l'avenir. M. Rouvier est l'un et l'autre ; comment se fait-il qu'il se résigne à faire partie d'un ministère qui combat ouvertement et officiellement les doctrines au triomphe desquelles lui-même s'est voué ?

Il n'y a pas à s'en dédire : c'est comme un livre-échangeiste que M. Rouvier a posé sa candidature à Marseille et c'est comme tel qu'il a été élu. Il y a eu un contrat moral entre le député et les électeurs. C'est comme un livre-échangeiste que M. Rouvier avait été choisi par M. Gambetta pour faire partie du grand ministère. Un tel passé enchaîne un homme.

Aussi lorsque M. Rouvier est entré dans le cabinet Ferry, Marseille a tressailli de joie, tandis que les départements agricoles voyaient dans ce choix un véritable défi et déclaraient en protestations.

On avait beau mettre sous les yeux des Marseillais les nombreux discours de M. Méline, les promesses, les engagements qu'il avait pris au nom du gouvernement. Té, répandaient-ils avec une invariable bonne humeur, Rouvier n'est-il pas là ? Il montera à la tribune, et le Méline ne passera pas une once devant le député de Marseille.

Et cependant l'établissement d'un droit d'entrée sur le blé a été effectivement proposé, le gouvernement n'a pas élevé d'objection contre cette taxe abominable. M. Méline l'a appuyé à la tribune et M. Rouvier a gardé le silence. Les guerriers qui accompagnent les héros de tragédie et se rangent silencieusement au fond du théâtre, ne sont pas plus immobiles et plus silencieux que ce député de Marseille, d'ordinaire si vif et si frétilant et à la langue si bien pendue.

Pour le coup, Marseille s'est alarmé ; Marseille a flairé une trahison. Rouvier, son enfant chéri, sa consolation, son espoir, aurait-il égaré dans un coin de son portefeuille ses opinions économiques et ses engagements d'autrefois ? Serait-il malade ? Lui serait-il survenu ce comble de l'infortune pour un homme du Midi, une paralysie de la langue ?

Marseille a voulu connaître l'étendue de son malheur. Deux délégués de la chambre de commerce sont arrivés à Paris, anxieux, attendris et préparant leurs mouchoirs. O joie ! o soupçon ! o mystère plein de promesses et plein d'alarmes ! Ils ont trouvé leur député, confortablement installé dans l'hôtel ministériel, dégustant la bouillabaisse natale et s'avourant des cigares exquis, suivant la grande tradition opportuniste.

Rouvier peut parler, il doit parler, il parlera ; tel a été le premier, l'unique cri des délégués marseillais. Tel a été l'ultimatum qu'ils ont signifié au ministre oublieux de ses promesses. Tous les matins, ils vont le lui rappeler au ministère ; puis ils se rendent à la Chambre, se postent sur son passage et leurs regards foudroyants lui disent : Est-ce enfin pour cette séance, ce discours que Marseille attend et qui doit redécouvrir Méline ou poudra ?

Cette obsession de tous les instants n'a pas abouti ; elle n'aboutira pas. Le portefeuille rouge que M. Rouvier porte avec délices sur sa poitrine le rend insensible à toute attaque ; jamais armure de Milan n'a été plus impénétrable au fer ennemi. Le député de Marseille, le combat du livre-échange ne combattra pas une loi de protection ; il se bornera à soutenir un amendement, exemptant de l'impôt les blés durs avec lesquels Marseille contrefait les macaronis italiens. Voilà tout ce qu'il peut faire pour sa belle patrie ; et s'il ne réussit pas, il se retirera du ministère. Sa grande âme accepte d'avance ce sacrifice au intérêt de Marseille !

Si c'est sérieusement et sincèrement que M. Rouvier entre voit la nécessité d'une démission, pourquoi attendre le rejet certain d'un amendement qui n'intéresse qu'un très petit nombre d'industriels ? Pourquoi ne s'être pas retiré dès le début et sur la question de principe ?

M. Rouvier répondra qu'il n'est pas seul, dans le cabinet, à subir des mesures contraires à ses opinions personnelles. L'amiral Peyron a accepté le principe de la détachement des colonies. Le général Laval, qui avait déclaré qu'il ne voulait pas de sous-secrétaire d'Etat, se résigne à en prendre un de la main de M. Ferry, et accepte le service de trois ans qu'il regardait comme détestable. M. Martin Feuillée a combattu la suppression des vicariats et tous les matins il fait une hécatoembe de vicaires et de chanoines. Aucun ministre ne semble avoir cure de conformer sa conduite à ses opinions.

D'accord, mais aucun d'eux n'annonce l'intention de se retirer. Ce qui est nouveau et curieux dans la situation de M. Rouvier, c'est

LE COMLOT DE MONTCEAU-LES-MINES

Les socialistes poursuivent leur enquête sur le rôle de la police dans les affaires de Montceau-les-Mines. Ce matin, le *Cri du Peuple* reçoit le télégramme suivant : « Après une tournée extrêmement fatigante et une enquête minutieuse dans tout le bassin houillier, j'ai recueilli des révélations de la plus haute importance. Il est trop tard que je vous les télégraphie longuement ; mais affirmez, de la façon la plus énergique, que le ministre de l'Intérieur et le préfet du département sont complices dans cette scandaleuse affaire. »

« Le sieur Bruni, et non Brulin, n'est ni un inspecteur de la deuxième brigade, ni un inspecteur de la sûreté générale, c'est un ouvrier embauché par la police, qui est la véritable instigateur du complot. Il lui était promis 3,000 francs et non 5,000 francs. »

LA VIE DE GORDON

Cet aventurier chevaleresque, dont la vie est une légende, est né le 23 janvier 1833 à Woolwich. Georges-Charles Gordon descendait d'un père d'une famille de guerriers, et par sa mère d'une lignée de hardis explorateurs. Après avoir fait ses premières études dans une école de Taunton, il entra à l'école des cadets de Woolwich et en sortit en 1852, dans le génie. En 1854, il demanda du service en Crimée, et sa conduite lui valut la décoration de la Légion d'Honneur.

La guerre finie, il se rend en Bessarabie, avec le titre de commissaire adjoint, pour représenter l'Angleterre dans la commission chargée de procéder à la rectification des frontières turco-russes. Nous le retrouvons ensuite en Arménie, chargé d'une mission par l'Angleterre, et, en 1860, il part pour la Chine et rejoint l'armée anglo-française juste à temps pour marcher sur Pékin et assister au pillage du palais d'été.

Mais la Chine, qui devait capituler devant l'armée des alliés, avait à faire face à la guerre civile. Les Taïpings, sous la conduite de Hong Xiuquan, qui se croyait une mission divine, et qui rêvait la conquête du Céleste-Empire, mettaient en péril la puissance du Fil du Ciel. Maîtres de Nankin et de toutes les provinces du Sud, les révoltés marchaient vers le Nord ; Shanghai était menacé. Le Fatai-Li Hung-Chang, gouverneur de Shanghai, avait levé une troupe d'aventuriers dont il avait confié le commandement à un ancien marin américain, Word, puis à un autre Américain, Burgevine, qui, sous prétexte de combattre les Taïpings, mettaient à la tête de leurs bandes, à f. u. et à sang les pays qu'ils parcouraient. Ward fut tué, Burgevine délaissé, et la Chine demanda un général à l'Angleterre.

Gordon fut désigné, et grâce à son énergie indomptable, à son courage et à sa justice, il parvint, en moins d'un an, à se rendre maître des révoltés ; il reconquit successivement sur les Taïpings toutes les villes dont ils s'étaient emparés, et lorsque, sur l'ordre de son gouvernement, il se démit de son commandement, la Chine était sauvée. Assiégé dans Nankin, Hong, réduit à la dernière extrémité, se donna la mort, et son armée se dispersa. Le prince Kung, régent de l'Empire, offrit des présents et des récompenses au sauveur de la Chine : Gordon les refusa et accepta seulement le titre de mandarin. Mais en quittant la Chine, il emporta avec lui une fortune, l'emportait la gloire et un surnom qui immortalisera cette gloire : l'Anglais Gordon était devenu Gordon le Chinois.

LE NOUVEAU SÉNAT

Ce qui se passe au Sénat est si scandaleux que M. John Lemoine lui-même en est révolté. Il écrit dans le *Journal des Débats* :

« La République est, aujourd'hui, souverainement contestable et contestée dans le Sénat. Les dernières élections lui ont donné une majorité qui met sa prépondérance en dehors de toute discussion. Elle n'a pas à faire le combat pour la vie ; elle est le gouvernement établi, le gouvernement régulier. Ce n'est pas son abolition que nous devons nous proposer ; c'est la modification de son mode de fonctionnement et de son organisation. Nous regrettons d'avoir à constater que la majorité républicaine du Sénat s'engage dans une voie d'intolérance et d'exclusion. Quand on possède la force, l'abus qui est fait, devient de l'iniquité. »

Nous l'avons vu aujourd'hui dans la discussion qui s'est engagée sur les élections du Finistère. On a porté et produit à la tribune une série de propositions, une provision de ce qu'on appelle familièrement des potins, qui ne pouvaient pas supporter une discussion sérieuse. C'étaient des petites histoires de cuisine électorale, de véritables anecdotes de *Pot-Bouille*, pour apprendre à la France et au monde où et comment les députés électeurs avaient été hébergés, nourris, rasés, peignés et débarbouillés. Et le Sénat a été appelé à faire plusieurs scrutins sur ces petites misères.

La majorité a voté pour que ces élections aient lieu pour une opération qui va exciter dans tout un département une lutte de passions civiles et religieuses. C'est bien la peine d'être le plus fort. Nous sommes obligés de dire que cette débauche à soulèver des sentiments et des sensations de mécontentement et de réprobation chez beaucoup de membres du Sénat qui n'ont aucune inclination vers la droite.

M. John Lemoine fait ensuite ressortir l'inconséquence des républicains qui ont applaudi à la réorganisation du conseil d'Etat et qui, aujourd'hui, sont pressés de voter sur l'élection de l'Eure avant d'attendre que le conseil d'Etat ait statué dans une affaire où est engagée la simplicité de cette élection. Il semble que les sénateurs républicains aient peur de voir le conseil

L'ÉTAT DE LA MARINE

Le *Journal des Débats* reçoit de Toulouse une correspondance, qui donne sur l'état de notre marine de tels détails que nous hésitons, par patriotisme, à les reproduire, si le *Journal des Débats* n'était un journal sérieux autant que républicain et non suspect d'opposition systématique au gouvernement établi. Nous n'avons rien de plus intéressant sur nos forces militaires dans la nefaste année 1870. Nous en citons ce passage :

« Les journaux maritimes ont annoncé que, en présence des circonstances actuelles qui précèdent l'embarquement d'un grand nombre d'officiers, le ministre de la marine avait suspendu jusqu'à nouvel ordre les résidences libres pour les officiers subalternes. Aujourd'hui, nous dirons aux préfets maritimes pressés d'appeler à concourir au service de mer une partie des officiers occupant des emplois sédentaires, certains de ces emplois seront supprimés ; les autres seront réunis aux directions dont le personnel officier sera sensiblement réduit. Toutes les mesures que nécessite notre état de guerre avec la Chine prouvent combien le cadre des officiers de vaisseau est insuffisant ; que serait-ce si nous avions à lutter contre une puissance maritime ? Il est vrai d'ajouter que, depuis 1870, pas cadras ont diminué de 302 officiers, et qu'on a augmenté à peu près dans les mêmes proportions les cadres des divers corps administratifs de la marine (inspection, commissariat, comptabilité). »

« Cette pénurie du personnel n'est pas seulement sensible parmi les officiers ; nos navires, font aussi défaut ; j'entends parler des matelots nécessaires à bord, et non de ces troupes de marins qu'on jette actuellement sur les bâtiments pour compléter leurs effectifs au point de vue du nombre, mais non de la qualité. En voulez-vous quelques exemples ? Le transport l'Orne qui arme dans le port de Toulon n'a pas à bord les gabiers qui lui sont nécessaires pour la manœuvre des voiles, et, quoiqu'on ait battu le rappel dans les cinq ports, ce bâtiment, qui naviguera surtout à la voile, partira sans qu'on puisse compléter son effectif de gabiers brévétés. Le *Shamrock*, qui doit partir pour le Tonkin dans le courant du mois de février, attend encore les seconds maîtres mécaniciens qui lui sont indispensables pour la conduite de sa machine. On a beau ériger tout de suite en seconds maîtres mécaniciens tous ceux qui réunissent les conditions non de savoir, mais de grade, leur nombre n'est plus suffisant, depuis longtemps déjà, pour pouvoir satisfaire aux nécessités du service de la flotte, et on citerait difficilement un seul bâtiment de notre marine ayant à son bord le personnel réglementaire de mécaniciens. Dès que la classe sera congédiée, ce sera un désastre. »

« Au point de vue du matériel la situation n'est pas plus brillante. On a voulu armer nos transports de canons de 14 centimètres, mais on n'en trouve plus dans nos arsenaux. Voilà donc nos transports réduits à recevoir une artillerie absolument dérisoire qui se composera de canons de 10 centimètres et de pièces de 44 centimètres se chargeant par la bouche, d'un modèle absolument suranné. À côté de cela, nous avons des Chinois ont des croiseurs munis d'une formidable artillerie et qui flent 16 nœuds, bien que le *Temps* affirme le contraire sans en avoir d'autre preuve que son vif désir qu'il en soit ainsi. »

« Nous n'avons même plus assez de bateaux, puisque l'Etat est obligé d'affréter pour les armer en croiseurs, deux paquebots de la Compagnie bordelaise, le *Château-Yquem* et le *Château-Margaux*. Ces paquebots rendront-ils au moins les services qu'on serait en droit d'attendre ? Nullement. Comme ils ont touché, depuis l'époque de leur lancement, la surprime à la navigation que la loi du 29 janvier 1885 a ôté aux bâtiments de commerce dont les aménagements sont disposés pour recevoir à un moment donné une artillerie déterminée, on avait lieu d'espérer que, quelques jours après son arrivée à Toulon, le *Château-Yquem* serait en état de prendre la mer comme croiseur. On supposait que le port de Toulon n'aurait qu'à embarquer sur ce paquebot un équipage militaire, des vivres, des rechanges et de l'artillerie. »

« Quel n'a pas été l'étonnement de tous nos marins en voyant que ces aménagements, à raison desquels le *Château-Yquem* touche et a touché la surprime de 15 0/0, n'existent qu'à l'état embryonnaire ! On n'a renforcé en certains endroits ; quelques trous percés pour le passage des poudres et des projectiles ; voilà tout ce qui différencie le *Château-Yquem* des autres paquebots, et l'on se demande avec tristesse quelle est la commission, quel est le représentant du ministère de la marine qui a pu déclarer que ce *Château-Yquem* réunissait les conditions prescrites par la loi pour toucher la surprime. »

« Il va falloir maintenant construire sur ce bateau des soutes à poudre, des soutes à projectiles, établir des circulations pour les affûts des pièces, leur ménager un certain champ de tir, procéder, en un mot, à une transformation longue et coûteuse qui eût été aussi vivement faite sur l'importe quel paquebot ordinaire. Et, pendant ce temps, d'après les termes du marché, le *Château-Yquem*, depuis son arrivée à Toulon, rapporte à ses propriétaires un revenu de 2,000 fr. par jour. »

MESSIEURS LES ASSASSINS

On vient de resusciter une antique brochure qui fit un bruit énorme en son temps et qui reprend de l'actualité au moment où nous sommes. Le brochure, qui est fort célèbre, a dit l'auteur : « Plus ça change, plus c'est la même chose. »

Vous venez de reconnaître Alphonse Karr. De tout ce que j'ai écrit, romans, pièces de théâtre, histoire, critiques, fantaisies, vers ou prose, si j'ai cette heureuse chance que quelque chose me survive, ce sera deux petites phrases — le composant trois lignes à elles deux — bagage bien léger, même si l'on y ajouta trois ou quatre paragraphes, mais à cause de cela même, pourra survivre. »

« L'une est le résumé de mes idées politiques, de ce que j'ai lu et de ce que j'ai vu. Je l'ai écrite en 1838. »

« Plus ça change, plus c'est la même chose. » L'autre est plus ancienne ; on la trouverait dans les *Gueux* de 1840. »

« Adieu à la peine de mort, mais que mesdames les assassines commencent. »

Cette dernière, petite phrase a fait beaucoup de chemin dans le monde ; seulement, elle devait attirer à son auteur des reproches et des attaques très vives ; et les partisans de l'abolition de la peine de mort, en effet, ne les lui épargnèrent point.

Il y fit cette réplique vigoureuse, aujourd'hui bien connue, maintenant oubliée :

« En parlant de supprimer la peine de mort, pensez-vous aux congruents, aux béros, aux moineaux de Luriers, aux cueilleurs de palmes, à ceux à qui la coupe est due ? »

Prends ta foule, Louis, et va comme un lion. Pensez-vous à la guerre ? Savez-vous combien de Français ont été tués dans ces guerres, depuis le commencement de ce siècle ?

NOUVELLES DU JOUR

La date des élections générales. — Le 6 bureau, chargé de l'examen de l'élection de l'Eure, s'est réuni, sous la présidence de M. Dumasson. On sait que la séance de jeudi, l'a invité à conclure sur l'élection de l'Eure sans attendre les décisions du conseil d'Etat sur un pourcentage posé devant cette assemblée par quelques députés opposés à une décision du conseil de l'acceptation de l'Eure qui déclare valables les élections des députés de Bernay.

Le bureau a entendu aujourd'hui M. Poyser, qui a fait un autre grief des protestations, le chemin de fer des Andelys. Le ministre des travaux publics avait entendu hier ce sujet.

Le bureau a ensuite conclu à la validation de l'élection par 13 voix contre 10 et a chargé M. Niquet de rapporter.

Le rapport sera déposé samedi en séance publique.

Renvoi en congé de 25,000 hommes. — Paris, 14 février. — Le ministre de la guerre vient de décider le renvoi immédiat de 25,000 hommes en congé. Cette mesure a pour objet de réduire le nombre de troupes dans les limites budgétaires. L'effectif en ce moment présent sous les drapeaux dépasse de près de 40,000 hommes.

Mort de Jules Vallès. — Paris, 14 février. — M. Jules Vallès est mort aujourd'hui à une heure et demie de l'après-midi. Il est âgé de 47 ans, et son père était professeur à l'université.

« Je me souviens d'avoir raconté son enfance malheureuse et sa jeunesse dans les romans autobiographiques, *Jacques Vingtras*, *l'Inconnu*. Sa première publication fut une brochure intitulée *l'Argent*, par un homme de lettres devenu un homme de bureau. »

Il donna, sous l'empire, des chroniques à l'*Ére-droit* et au *Figaro*, et fonda divers journaux, chroniques ont été réunies dans les volumes des *Reflexions* (1860), et la *Rue* (1867).

M. Jules Vallès prit part au siège de Paris comme chef de bataillon de la garde nationale. Il fut nommé lieutenant de la garde nationale, le 31 octobre, dans un arrondissement.

Nommé membre de la Commune, il en soutint toutes les résolutions extrêmes, et resta à Paris jusqu'à la fin de l'insurrection. Il parvint à s'échapper par la répression et passa à Londres, qu'il quitta plus tard pour se fixer à Genève.

Retour à Paris, après l'amnistie de 1880, il avait repris l'année dernière la publication du *Cri du Peuple*, journal qu'il avait fait paraître une première fois en 1871.

Le meeting de ce soir. — Paris, 14 février. — Les ouvriers sans travail ont réuni, parait-il, de nombreux partisans sur la place de l'Opéra, ce soir, à un moment où l'ouverture du bal marqué.

« D'importantes mesures de précaution ont été prises. Des agents des brigades de police sont partis dès midi pour se rendre dans les endroits où se trouvent les postes de police avancés. Un bataillon de la garde républicaine restera en congé et des piquets se rendront ce soir, vers huit heures, à la gare St-Lazare. Les cinquante escadrons de la garde républicaine à cheval, dont les chevaux seront sellés, se dirigeront vers la place de l'Opéra. »

Or, la justice ne peut permettre qu'on l'applaudisse aujourd'hui sans permettre qu'on la siffle demain. Qu'arrivera-t-il le jour où il y aura deux partis dans la salle ?

Ainsi se réalise encore une de mes pauvres petites phrases : « Agé de 1830. » Et un jour notre Code de nos possessions d'un caractère unique en son art : « Il n'y a plus rien. »

Elle venait donc des *Gueux* ?

Le mépris où tombent chaque jour les sentences-judiciaires a pour premier effet d'encourager tous les violents à se faire justice eux-mêmes et ne tardera pas à introniser chez nous l'habitude de « lyncher » les malfaiteurs. Les journaux d'hier nous en apportent deux signes très frappants.

Une femme a jeté, l'an passé, du vitriol au visage d'un homme sur lequel l'aimable personne prétendait avoir des droits. Elle fut condamnée par un jury indulgent et sensible, et s'en trouva quitte pour quelques mois de prison. A peine libre, qu'a-t-elle fait ? Elle a couru en province où s'était retiré son vitriolé de l'autre saison, pensant qu'il ne lui en coûterait pas beaucoup plus cher de l'achever. On a pu heureusement la saisir, on l'a trouvée munie d'un revolver, d'une boîte de cartouches, etc., tout un arsenal.

Ce même jour, à Paris, un « souteneur » frappait une fille d'un coup de couteau sur la voie publique. La foule s'est amassée, criant : « A mort ! » prête à expédier elle-même le misérable. — Nous voici en pleine Amérique.

Donc, il n'est que temps d'accepter et d'expliquer les conclusions d'Alphonse Karr : « Le feu est à la maison, mettons-nous à la chaîne ! » Que l'on maintienne ou que l'on supprime la peine de mort, ce n'est pas là le principal. Mais que la répression — quel qu'en soit le mode — se rassure et frappe des coups sûrs !

« Cette seconde catégorie fait sans doute tort à la première et à la seconde incommode ; il est de rigoureuse justice de ne jamais les confondre. »

Alphonse Karr lui-même s'en garde bien. Cette mode (la mode de prêcher contre la peine de mort) a été préconisée par toute une école, tout un parti.

« Et quelle était cette école, quel était ce parti ? Tout simplement ceux-là mêmes qui, selon une autre mode, s'efforçaient de réhabiliter Robespierre, Danton, Fouchier-Tivillon, Carrier, Marat, etc., qu'ils prenaient pour ancêtres, pour patrons et pour modèles, et d'excuser d'abord, puis ensuite et graduellement d'excuser et de glorifier la Terreur, la guillotine permanente, les mitraillades de Lyon et les noyades de Nantes. »

En sorte qu'on a pu dire que, dans la bouche des Jacobins, ce grand mot : Plus de peine de mort ! voulait dire tout simplement : Désormais, nous fusillerons, nous mitraillerons, nous exécuterons nos ennemis sans jugement — comme dans le bon temps !

Mais surtout, il était déjà clair alors, et, depuis, il l'est devenu chaque jour davantage, que cette « école », ce parti — se proposait avant tout l'impunité des scélérats. Le sentiment public s'est laissé gagner peu à peu à ce relâchement de la conscience et de la raison qui a fini par envahir l'opinion même de la justice. C'est ici que se place la partie la plus intéressante, à cette heure, de l'ancienne brochure d'Alphonse Karr (1864). L'auteur appelle cette nouvelle mollesse, qui sévissait déjà il y a vingt ans, d'un nom tout plein de couleur : *Oidium justitiae*.

Suivant Alphonse Karr, la faute est surtout au jury et aux avocats. — Le premier tendant sans cesse à substituer à la volonté du législateur ses impressions personnelles ou des impressions venues du dehors ; le second plaçant sans cesse devant l'opinion même de la justice, C'est ici que se place la partie la plus intéressante, à cette heure, de l'ancienne brochure d'Alphonse Karr (1864). L'auteur appelle cette nouvelle mollesse, qui sévissait déjà il y a vingt ans, d'un nom tout plein de couleur : *Oidium justitiae*.

« Mais, encore une fois, le public est trop souvent complice et du jury et des avocats. C'est une singulière époque que celle où on entend les montons bêler. »

« C'est une singulière époque que celle où l'on entend le public montonner dire : « Ce vicieux d'État est assassiné, c'est la faute de la société qui n'avait pas fait une condition suffisamment heureuse à l'assassin ! » Cette femme est coupée en morceaux ! Qui sait si elle n'avait pas abominablement provoqué le découper ? et puis les morceaux étaient si petits ! »